

Subventions aux associations à caractère médico-social - Première répartition 2005

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Sur avis favorable unanime de la Commission n° 6 Ressources Humaines/ Hygiène-Santé, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2005, les subventions suivantes :

Type d'association	Associations locales	Subventions attribuées par l'Etat et autres Collectivités Territoriales en 2004	Sommes attribuées en 2004 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 2005	Sommes proposées pour 2005
Soins population défavorisée	MEDECINS DU MONDE 7, rue du Languedoc	CG : 500 €	760 €	760 €	760 €
Prévention, information	CICS 27, rue de la République	Etat : 65 487 € CG : 68 370 €	3 100 € (+ locaux)	5 000 €	3 150 €
Aide aux malades, prévention	AIDES 15, rue du Petit Battant	Etat 80 000 € CG25 3 800 €	3 100 €	3 300 €	3 150 €
Aide aux malades	JALMAV 9, rue d'Anvers	CG25 : 1 000 €	550 €	700 €	560 €
Aide aux malades	CROIX D'OR 12 A, rue de Chaillot	-	760 €	800 €	770 €
Total de la première attribution					8 390 €

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits du Service Hygiène-Santé inscrits au budget primitif de l'exercice en cours, au chapitre 65.510/6574.50000.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter cette répartition.

Mme TISSIER n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 7 juin 2005.